

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 10 JUILLET 2023

N° 2023-08-14

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du trente juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 14</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 7 Total (mini 19) : 24</p> <p>Quorum atteint</p>	<p><u>Délégué-es présents-es</u></p> <p>2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun) Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC</p> <p>1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix) Agnès ROSSI</p> <p>11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun) Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Yann TRACOL.</p>
---	--

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Vincent JACQUEMART à Gilles CREMILLIEUX, Philippe CAHN à Éric RICHARD, Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX à Christelle RUYSSCHAERT

Délégué-e excusé-e : Laurent CHAREYRE, Corinne MOULIN, Marlène MOURIER, Roland PEYRON, Gérard TENOUX

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Jean-Christophe CAMP est nommé secrétaire de séance.

Objet : Signature du manifeste de préservation des Gorges du Toulourenc

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Comme depuis 2021, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et celui du Mont Ventoux sont partenaires dans la régulation de la pression touristique qui s'exerce sur le milieu naturel du Toulourenc. Un manifeste pour la protection du Toulourenc a été présenté lors du dernier comité de suivi de la rivière sous l'égide des deux sous-préfets concernés.

Il fait état des enjeux des Gorges du Toulourenc :

- Site fragile sur le plan environnemental
- Site à risques en cas de fortes pluies ;

Il liste les bons comportements à tenir ou promouvoir par l'ensemble des parties prenantes :

- Poursuivre les actions de limitation de la fréquentation ;
- Ne pas promouvoir les Gorges du Toulourenc et orienter les visiteurs vers d'autres sites touristiques des Baronnies provençales et du Mont Ventoux ;
- Adopter des comportements respectueux lorsqu'on est usager du site.

Je vous propose que le Parc signe le manifeste pour la préservation des Gorges du Toulourenc et prévoit une communication conjointe avec les offices du tourisme qui le souhaitent afin de promouvoir des comportements respectueux en milieux naturels pour la saison estivale 2023.

Délibération

- ◆ Considérant la mesure II.2.2 visant à « faire du parc une zone pilote de tourisme durable »
- ◆ Considérant le manifeste pour la préservation des Gorges du Toulourenc ;
- ◆ Considérant le déploiement d'une brigade d'éco-guides dans les Baronnies provençales pour l'été 2023 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** la signature du manifeste par le Parc naturel régional des Baronnies provençales
- **Valide** le déploiement d'une communication conjointe avec les Offices de Tourisme qui le souhaitent sur la promotion des comportements vertueux auprès des visiteurs du Parc ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

